

## CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

### COMPTE – RENDU de la séance ordinaire du mardi 28 mars 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI  
MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absent excusé représenté : M. Christophe MATHIEU pouvoir à M. Rudy PISCERI

Monsieur Michel ROBLOT accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

### CONSEIL MUNICIPAL

#### *1. Détermination du nombre d'adjoints*

Le Maire expose que suite à la démission de M. MONNAUX, 3<sup>ème</sup> adjoint, et au décès de Mme FRUALDO, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme PIATTI devient 1<sup>ère</sup> adjointe et M. HUGOT 2<sup>ème</sup> adjoint. Le Conseil Municipal doit déterminer du nombre d'adjoints pour la fin du mandat.

M. CHENAL attire l'attention de ses collègues sur la nécessité pour la commune d'être représentée dans les différents organismes extérieurs (Communauté de Communes, Syndicats...) avec la disponibilité que cela impose notamment au Maire. Il estime pour sa part que ces enjeux sont supérieurs au coût que représentent les adjoints et qu'il est personnellement favorable à la désignation de deux nouveaux adjoints. Mme MICHOT approuve et regrette que cette disponibilité soit très difficilement compatible avec une activité professionnelle.

Madame le Maire propose de passer au vote à main levée. Tous les conseillers acceptent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour et 4 voix contre,

➤ **DÉCIDE de maintenir le nombre d'adjoints à quatre jusqu'à la fin du mandat.**

#### *2. Elections d'adjoints*

Suite à la décision précédente, il est procédé à l'élection des adjoints pour les deux postes vacants, au scrutin secret et à la majorité absolue.

##### a) Poste de 3<sup>ème</sup> adjoint

Madame le Maire demande aux candidats de se faire connaître. Mme Ginette QUIVIGER et M. Jean-Pierre CAUSSARD se portent candidats. Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :   Votants   14    Blancs/Nul   0    Exprimés   14    Majorité    8

Mme Ginette QUIVIGER	11 voix (onze)
Mme Giselle PIATTI	2 voix (deux)
M. Jean-Pierre CAUSSARD	1 voix (une)

➤ **Mme Ginette QUIVIGER est élue 3<sup>ème</sup> adjointe**

##### b) Poste de 4<sup>ème</sup> adjoint

Le Maire demande aux candidats de se faire connaître. M. CAUSSARD se porte candidat. Il est procédé au vote.

Résultat du vote :   Votants   14    Blancs/Nul   2    Exprimés   12    Majorité    7

M. Jean-Pierre CAUSSARD	11 voix (onze)
M. Michel ROBLOT	1 voix (une)

➤ **M. Jean-Pierre CAUSSARD est élu 4<sup>ème</sup> adjoint**

### 3. Indemnités des élus

Madame le Maire explique que pour prendre en compte l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé en février de 1015 à 1022), il convient de reprendre une délibération qui fixe les indemnités des élus en exercice (actuellement le Maire à 46 % de cet indice, les adjoints à 16,5 %) et de fixer également les indemnités des adjoints nouvellement élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de fixer les indemnités du maire à 46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **DÉCIDE de fixer les indemnités des adjoints à 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Chablis, Villages et Terroirs (3CVT)

### 4. Désignation d'un 4<sup>ème</sup> délégué à la Communauté de Communes

Il est rappelé que la commune de Ligny-le-Châtel dispose de quatre postes de délégués au sein du Conseil Communautaire et que suite au décès de Mme FRUALDO, un poste est vacant. Il convient donc de procéder à la désignation d'un 4<sup>ème</sup> délégué. Madame le Maire demande aux candidats de se faire connaître. Mme Ginette QUIVIGER porte sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE Mme Ginette QUIVIGER déléguée communautaire**

### 5. Désignation de deux membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Le Maire explique que la fusion des deux communautés de communes a entraîné un passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique. Ainsi la Communauté de Communes perçoit dorénavant l'ensemble des impôts et taxes versés par les entreprises et reverse une attribution de compensation à chacune des communes. Pour 2017, ces sommes représentent pour Ligny-le-Châtel un total de 534 714 € perçu par la 3CVT et reversé à la commune. Pour chaque nouvelle compétence transférée, la C.L.E.C.T. devra fixer la somme que la 3CVT retiendra sur ce reversement. La commune de Ligny-le-Châtel comptant plus de 1 000 habitants, elle doit être représentée par deux membres du Conseil.

Mmes ROYER et QUIVIGER se proposent de représenter la commune au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE Mmes QUIVIGER et ROYER pour représenter la commune au sein de la C.L.E.C.T.**

### 6. Désignation de membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

La 3CVT doit mettre en place une commission intercommunale des impôts directs (CIID) à l'instar de celles en place dans les communes. Elle sera en charge de l'évaluation foncière des locaux commerciaux et établissements industriels. Pour composer cette commission, le Président de la 3CVT doit soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) une liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants dont 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants extérieurs au territoire de la 3CVT.

Le Directeur Départemental ne retiendra, outre le Président de la 3CVT, que 10 titulaires et 10 suppléants.

Cette commission doit prioritairement représenter les communes disposant du plus grand nombre de locaux commerciaux dans la mesure où elles seront les mieux à même de travailler avec les services fiscaux.

Mme le Maire soumet sa candidature et propose également celles de MM. Philippe PROU et Patrick BEAU, personnes extérieures au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE les candidatures de Mme ROYER et de MM. Philippe PROU et Patrick BEAU pour être membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes**

## FINANCES

### 7. Inscription budgétaire de plusieurs dépenses d'investissement

- a) Madame le Maire rappelle que des travaux d'isolation ont été réalisés dans plusieurs logements communaux. Afin de pouvoir payer les factures correspondantes, il convient d'inscrire les crédits nécessaires par anticipation au vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 21318 – chapitre 21 pour 3 000 €**

- b) Le Maire explique que M. BOTTE, architecte, avait été sollicité pour concevoir un projet de transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement. Au vu du montant des travaux envisagés, le Conseil avait décidé de ne pas donner suite et Monsieur BOTTE a envoyé la facture du travail qu'il a réalisé. Cette facture, qui s'élève à 8 635,88 € HT soit 10 363,06 € TTC, n'a pas été précédée d'un devis ou d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Il convient donc de statuer sur son règlement.

Une discussion a lieu, tous les élus conviennent que M. BOTTE a réalisé un travail important mais certains estiment que la somme facturée n'est pas totalement justifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix contre et 6 pour,

➤ **DÉCIDE de ne pas régler cette facture**

➤ **MANDATE madame le Maire pour demander à Monsieur BOTTE de revoir le montant de ces honoraires**

## **TRAVAUX**

### *8. Travaux supplémentaires au logement 3 grande rue*

Le Maire explique que pour pouvoir mettre le logement en location au 15 avril, il conviendrait de faire procéder au traitement de parquets. Une entreprise spécialisée (Hooghe de Vaux) a été contactée et a remis un devis de 2 220,48 € HT soit 2 664,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

➤ **ACCEPTÉ ce devis et DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget**

## **ASSAINISSEMENT**

### *9. Renouvellement de la convention avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.)*

Le Maire rappelle que ce service, qui émane du Conseil Départemental, accompagne les communes dans l'exploitation de leur(s) station(s) d'épuration. Comme tous les 4 ans, il convient de renouveler la convention pour une durée de 4 ans et un montant de 370 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ de renouveler la convention avec le S.A.T.E.S.E. pour une durée de 4 ans**

## **PERSONNEL**

### *10. Régime indemnitaire 2017*

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, il a été décidé de reconduire le régime indemnitaire 2016 sur le premier trimestre 2017 et de s'engager, comme le prévoit la Loi, à mettre en place le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le projet de nouveau régime a été envoyé au Centre de Gestion mais le Comité Technique ne l'instruira qu'à la prochaine séance du 11 mai. Il est donc nécessaire de reconduire l'application du régime actuel sur le 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ cette proposition de reconduire le régime indemnitaire 2016 sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.**

## **AGENCE POSTALE**

Le Maire rappelle que suite aux dernières séances et à la décision prise de créer une Agence Postale Communale en lieu et place du bureau de Poste actuel, il avait été convenu de fixer les modalités de fonctionnement et le recrutement lors d'une prochaine séance.

## 11. Modalités de fonctionnement

Les services de la Poste nous ont informés que la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale ne pourrait se faire qu'à compter du 2 juin. Il convient donc d'accepter ce report.

Par ailleurs, le Maire propose de fixer les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ de reporter le passage du bureau de poste en agence postale communale au 2 juin 2017.**

➤ **FIXE les horaires d'ouverture de l'Agence du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.**

## 12. Création d'un poste en contrat aidé pour l'Agence Postale

Le Maire expose que plusieurs candidatures ont été reçues en mairie dont celle d'une personne qui est venue en stage au secrétariat de mairie. Cette personne a su s'adapter et montrer des qualités similaires à celles recherchées pour le poste. De plus cette personne est éligible au contrat aidé et disponible de suite.

Le Maire propose de créer un poste en contrat aidé CAE-CUI pour une durée hebdomadaire de 20 heures / semaine, et ce à compter du 15 mai 2017 afin de permettre à cette personne d'aller en formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif en contrat CAE-CUI pour une durée de 20 heures par semaine à compter du 15 mai 2017**

➤ **MANDATE le Maire pour procéder au recrutement**

## Informations diverses

Organisation bureaux de vote : l'élection présidentielle aura lieu les 23 avril (1<sup>er</sup> tour) et 7 mai (2<sup>nd</sup> tour), et les élections législatives les 11 et 18 juin. Les élus complètent les tableaux de tenue des bureaux.

Problème stationnement petite rue : une administrée a écrit au Maire il y a plusieurs mois concernant un problème de stationnement qui gêne l'accès arrière à sa propriété. Elle avait sollicité un marquage d'interdiction de stationner sur le trottoir opposé. La commission Voirie s'est rendue sur place, n'a pas constaté de problème particulier et a émis un avis défavorable à la demande de marquage. Cette personne réitère sa demande et souhaite que le Conseil Municipal statue. Madame le Maire rappelle que cette question est de l'ordre de la Police du Maire mais demande l'avis informel de ses collègues. Le Conseil confirme la position de la commission.

Demande de l'association Pétanque Loisirs : cette association souhaite la construction d'un auvent de 65 m<sup>2</sup> à proximité du bungalow installé l'année dernière. Le prix de la fourniture s'élèverait à environ 3 500 € TTC. Certains élus rappellent que le bungalow a déjà été financé par la commune. Ce point sera revu en commission Finances, avant le vote du budget.

Information : dans le cadre des futurs travaux d'agrandissement de la résidence Gaston Houssier (maison de retraite), la salle de la providence qui appartient au Diocèse pourrait être démolie. La commune avait proposé au diocèse d'occuper temporairement la classe du bas de l'ancienne maternelle moyennant un faible loyer, le temps qu'une solution pérenne se mette en place. L'association diocésaine a fait savoir qu'il souhaitait un bail plus long. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Yonne Tour Sports : madame le Maire a eu l'information officieuse que le Conseil Départemental avait retenu la candidature de Ligny-le-Châtel pour accueillir Yonne Tour Sports cet été. La date et les modalités techniques ne sont pas encore connues.

Ouverture camping : le régisseur du camping souhaiterait ouvrir dès le samedi 15 avril car il s'agit du week-end de Pâques et des vacances scolaires. Le Maire a donné son accord, après discussion avec les adjoints.

Question diverse : M. TISSIER évoque les problèmes de vitesse des véhicules qui passe à la Mouillère et fait part du besoin d'un abri bus. Un contact sera pris avec les services de l'Agence Territoriale Routière.

M. CHENAL demande si des économies d'énergie ont été constatées sur les factures d'éclairage public suite à la pose des abaisseurs de tension. Il lui ait répondu qu'une baisse de 20% de la consommation des postes concernés a été constatée sur les dernières factures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.